

La sécurité à l'école – les accidents scolaires

cliquez sur les images pour accéder aux liens

CADRE INSTITUTIONNEL	DOCUMENT(S) A COMPLETER	ROLE DU DIRECTEUR/DE LA DIRECTRICE	POINT DE VIGILANCE	CONTACTER LES REFERENTS
 <p>Page DSDEN 65 – accidents scolaires</p>	 <p>Déclaration d'accident</p>  <p>Enquête à remplir dans le cas d'accident scolaire avec consultation médicale ou hospitalière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Complète avec attention le document de déclaration d'accident avec l'enseignant en charge de la surveillance - Transmet une copie aux familles à leur demande en prenant soin d'occulter l'identité des témoins et les noms, adresses et coordonnées d'assurance des parents de l'enfant auteur - Conserve une copie de la déclaration d'accident à l'école - Transmet une copie à l'IEN sous 48h et remplit l'enquête en ligne - Dans le cas d'accident scolaire avec consultation médicale ou hospitalière : saisit la déclaration sur Internet dans l'application BAOBAC 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne concerne que les accidents avec dommages corporels. Pour des lunettes cassées, une attestation du directeur peut convenir. - Contactez les familles concernées en les informant qu'une déclaration d'accident est établie. - Ne pas oublier de masquer les informations concernant les tiers et témoins 	<p>Référents direction d'école :</p> <p>CAPOMASI Michel PEYREGNE Audrey</p>  <p>directeurs-referents-65@ac-toulouse.fr</p>